

Études & Résultats

DIRECTION DE LA RECHERCHE, DES ÉTUDES, DE L'ÉVALUATION ET DES STATISTIQUES



NOVEMBRE
2016
NUMÉRO
0983

Compte provisoire de la protection sociale : une baisse du déficit en 2015

En France, l'année 2015 a été marquée par une croissance du PIB plus élevée qu'en 2014 (+1,9 % en valeur, après +1,2 %), accompagnée d'une inflation nulle et d'une hausse du nombre de chômeurs indemnisés.

Dans ce contexte économique toujours dégradé, les dépenses de protection sociale progresseraient de 1,4 %, soit un rythme moindre que le PIB, tandis que l'évolution des ressources s'en approcherait (+2,0 %). De ce fait, selon ces premières données provisoires, le déficit de la protection sociale se résorberait de moitié en 2015 par rapport à 2014, avec 3,9 milliards d'euros, contre 7,9 milliards.

Le montant servi au titre des prestations de protection sociale, qui englobe 94 % du total des dépenses, s'élèverait à 701,0 milliards d'euros en 2015. Il augmenterait ainsi de 1,6 %, après +2,2 % en 2014. Seule la dynamique des prestations du risque emploi serait plus soutenue en 2015 qu'en 2014. Le rythme de croissance des dépenses du risque vieillesse-survie serait plus faible, sous l'effet d'une inflation atone et de départs à la retraite moins nombreux.

Les ressources de la protection sociale s'établiraient à 743,0 milliards d'euros en 2015. Elles progresseraient à un rythme plus faible qu'en 2014.

En 2015, les dépenses progressant à nouveau à un rythme moins rapide que les ressources, le déficit de la protection sociale continue de se résorber sensiblement. De 7,9 milliards d'euros en 2014, il recule à 3,9 milliards d'euros (graphique), soit 0,2 % du PIB.

Les dépenses de protection sociale s'élèvent à 747,0 milliards d'euros en 2015, en hausse de 1,4 % par rapport à 2014. Elles augmentent ainsi moins vite que le PIB (+1,9 % en valeur), pour la troisième fois dans les quinze dernières années (après 2007 et 2011). Les prestations sociales constituent la majeure partie de ces dépenses (94 %), soit 701,0 milliards d'euros en 2015, et représentent 32,0 % du PIB (32,2 % en 2014). Leur croissance nominale s'établit à 1,6 % en 2015. Ce rythme de croissance, significativement plus faible que ceux enregistrés au cours des années précédentes (tableau 1), est à rapprocher des répercussions de l'inflation nulle de 2015 (hors tabac, après +0,4 % en 2014) et des effets des mesures législatives (notamment le relèvement de l'âge légal de départ à la retraite). Les évolutions demeurent contrastées par risque, et seules les prestations liées au risque emploi augmentent à un rythme plus soutenu en 2015.

Une hausse des prestations de santé un peu moins soutenue

Les dépenses afférentes à la maladie (29 % de l'ensemble des prestations) atteignent

•••

1. Les soins de ville comprennent notamment les soins en cabinets libéraux, les analyses de biologie et les cures thermales, les dépenses de biens médicaux et de transport sanitaires.

2. Jusqu'en 2015 inclus, le coefficient de revalorisation des pensions est égal à l'évolution prévisionnelle des prix hors tabac pour l'année N corrigé, le cas échéant, de la révision de la prévision d'inflation de l'année N-1.

201,0 milliards d'euros en 2015. Elles augmentent de 2,5 %, soit un rythme de croissance légèrement moindre qu'en 2014 (+2,6 %). En effet, la dynamique des soins hospitaliers est moins soutenue qu'en 2014 et les dépenses de médicaments ont diminué en valeur absolue, après une année 2014 marquée par l'arrivée de nouveaux traitements coûteux contre le virus de l'hépatite C. En revanche, le rythme de croissance des soins de ville¹ se stabilise en 2015, après trois années consécutives de ralentissement.

Les dépenses liées à l'invalidité n'augmentent que de 1,6 % en 2015 (après +3,4 % en 2014). En 2015, le niveau des pensions servies est gelé (après une revalorisation de 0,6 % au 1^{er} avril 2014) et l'allocation aux adultes handicapés est moins revalorisée qu'en 2014.

Enfin, les prestations afférentes au risque accidents du travail et maladies professionnelles (AT-MP) baissent de 3,7 % en 2015, après -1,5 % en 2014. Cette diminution tient, d'une part, au gel des rentes AT-MP et, d'autre part, à la baisse des dépenses liées à l'amiante.

Une inflexion de la croissance des prestations du risque vieillesse-survie

En 2015, le montant des prestations du risque vieillesse-survie, qui représente près de 46 % de l'ensemble des prestations de protection sociale, s'élève à 317,1 milliards d'euros. Ces prestations progressent de 1,2 %, après +2,1 % en 2014.

Les prestations du risque vieillesse (279,0 milliards d'euros) sont en hausse de 1,3 % en 2015.

Le relèvement de l'âge légal de départ à la retraite, mis en œuvre dans le cadre de la réforme de 2010, continue de limiter le nombre de départs à la retraite ; les reports de liquidations de pensions ont été plus importants en 2015 qu'en 2014. Cet effet est partiellement compensé par l'accroissement du nombre de départs précoces, en raison des assouplissements successifs des conditions d'accès au dispositif de retraite anticipée pour carrières longues.

Au régime général, le nombre de nouveaux retraités de droit direct diminue de 7,0 % par rapport à 2014.

La revalorisation des pensions, particulièrement faible en 2015 sous l'effet de

GRAPHIQUE

Le solde de la protection sociale entre 2010 et 2015



(p) : données provisoires.

Source • DREES, comptes de la protection sociale.

TABLEAU 1

Évolution des prestations de protection sociale par risque social

Évolutions en %, montants en milliards d'euros

	2011/ 2010	2012/ 2011	2013/ 2012	2014/ 2013	2015/ 2014 (p)	2015 (p)
Santé	2,6	2,9	2,4	2,6	2,2	246,7
Maladie	2,1	2,7	2,2	2,6	2,5	201,0
Invalidité	5,9	5,5	3,7	3,4	1,6	38,9
AT-MP	0,4	-1,6	-0,8	-1,5	-3,7	6,8
Vieillesse-survie	4,0	3,5	3,0	2,1	1,2	317,1
Vieillesse	4,2	3,6	3,2	2,2	1,3	279,0
Survie	2,5	2,4	1,7	0,8	0,6	38,0
Famille	1,0	3,0	2,3	1,6	0,5	54,3
Emploi	-0,8	6,4	3,5	1,5	3,2	44,2
Insertion/réinsertion professionnelle	-1,3	1,9	-3,3	4,8	3,8	3,6
Chômage	-0,8	6,9	4,1	1,2	3,1	40,6
Logement	2,1	2,1	2,9	1,6	0,8	18,1
Pauvreté/exclusion sociale	2,0	2,6	2,5	5,2	2,5	20,6
Total	2,9	3,4	2,8	2,2	1,6	701,0

AT-MP : accidents du travail-maladies professionnelles, (p) : données provisoires.

Note • Par rapport à la version précédente du compte provisoire de la protection sociale, la frontière entre les différents risques a été modifiée dans un souci d'harmonisation avec la présentation du Système européen de statistiques intégrées de la protection sociale (SESPROS). Par ailleurs, les crédits d'impôts ont été intégrés aux prestations (cf. annexe 1 de l'ouvrage *La protection sociale en France et en Europe en 2014*).

Source • DREES, comptes de la protection sociale.

l'inflation nulle² (0,025 % en moyenne annuelle sur 2015, après 0,3 % en 2014), explique également la faible progression des dépenses de prestations du risque vieillesse.

Les prestations de survie (38,0 milliards d'euros en 2015), qui englobent principalement les pensions versées au titre de droits dérivés (pensions de réversion...), sont en hausse de 0,6 %. Ce rythme de croissance est légèrement moins dynamique qu'en 2014 (+0,8 %) et reflète la moindre revalorisation des pensions servies.

Une quasi-stagnation des prestations maternité-famille

Les prestations du risque famille représentent 54,3 milliards d'euros en 2015. Elles progressent de 0,5 % en 2015 (après +1,6 % en 2014), en lien avec la stagnation de la base mensuelle de calcul des allocations familiales (BMAF), qui croît en moyenne annuelle de 0,2 %, après +0,8 % en 2014. Les mesures nouvelles portant sur les aménagements de la prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE) mises en œuvre dans le cadre de la loi de financement de la Sécurité sociale (LFSS)³ entraînent une légère baisse des montants versés. L'instauration de la modulation des allocations familiales en fonction des ressources des ménages, à partir du 1^{er} juillet 2015, contribue également au ralentissement de la dépense.

Ces effets baissiers ne sont que partiellement atténués par la poursuite des revalorisations du complément familial et de l'allocation de soutien familial dans le cadre du plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale.

Une reprise des prestations chômage

Avec un montant de 44,2 milliards d'euros en 2015, les prestations liées à l'emploi sont en hausse de 3,2 % en 2015, soit un rythme sensiblement plus rapide qu'en 2014 (+1,5 %). Le nombre de demandeurs d'emploi des catégories A, B, C a progressé à un rythme plus élevé qu'en 2014 (+6,1 % en moyenne annuelle, après +5,1 %). Cette hausse est toutefois atténuée par la mise en œuvre des nouvelles dispositions de la convention d'assurance chômage de mai 2014 : droits rechargeables, nouvelle règle de cumul allocation-salaire... Hors formations, le nombre de chômeurs indemnisés par l'assurance chômage ou le régime de solidarité augmente de 5,6 % en moyenne annuelle, après +2,5 % en 2014.

Une moindre hausse des dépenses de logement et de pauvreté-exclusion sociale

Le risque logement (18,1 milliards d'euros en 2015) progresse de 0,8 % en 2015, contre +1,6 % en 2014. Ce ralentissement est notamment à rapprocher de la

quasi-stabilité de l'indice de référence des loyers sur lequel se fonde la revalorisation des barèmes (+0,08 % au second trimestre 2015, après +0,57 % au second trimestre 2014).

Les prestations du risque pauvreté-exclusion sociale, qui s'élèvent à 20,6 milliards d'euros en 2015, sont moins dynamiques (+2,5 % après +5,2 %).

Les montants versés au titre du revenu de solidarité active (RSA), qui constituent près de 70 % du total des prestations de ce risque, ralentissent en volume et en prix. D'une part, le nombre de bénéficiaires progresse moins fortement (+4,3 % en glissement annuel à fin 2015, après +5,8 % à fin 2014) et, d'autre part, la revalorisation annuelle du RSA a été moindre (+0,9 % en janvier 2015, après +1,3 % en janvier 2014). En revanche, le RSA a été revalorisé en sus de l'inflation de 2,0 % en septembre 2015, comme en septembre 2014, dans le cadre du relèvement de son niveau de 10 % sur cinq ans, prévu par le plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale de janvier 2013.

La dynamique des ressources de la protection sociale continue de ralentir en 2015

L'année 2015 est marquée par une profonde modification de la structure des ressources à la suite des mesures instaurées dans le cadre du pacte de responsabilité. Ces mesures, qui visent notamment à alléger le coût du travail, se traduisent par des pertes de ressources de cotisations et d'impôts et taxes affectés (ITAF) pour la Sécurité sociale, en grande partie compensées par l'État.

Ainsi, les ressources de la protection sociale progressent de 2,0 % en 2015 (tableau 2), après +2,5 % en 2014. Représentatives de cette plus faible hausse, les cotisations sociales, qui couvrent 62 % des ressources, progressent moins vite en 2015 (+1,1 %) qu'en 2014 (+2,7 %). L'inflexion est plus prononcée pour les ITAF perçus par les régimes de protection sociale, qui constituent près d'un quart des ressources, et voient leur niveau stagner en 2015, après +2,7 % en 2014. Facteur atténuant, les contributions publiques sont en forte hausse en 2015 (+12,4 %, après +2,8 % en 2014).

•••

3. Elles comprennent le gel des montants de l'allocation de base, de la prime à la naissance, le décalage de la date de versement de la prime à la naissance, etc.

TABLEAU 2

Les comptes de la protection sociale, tous régimes

Évolutions en %, montants en milliards d'euros

	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015 (p)	2015 (p)
Emplois	2,4	3,9	2,3	2,4	1,4	747,0
Prestations sociales	2,9	3,4	2,8	2,2	1,6	701,0
Autres (frais de gestion, charges financières... y compris compte de capital)	-4,6	11,7	-3,9	5,5	-1,7	45,9
Ressources	4,3	3,8	2,9	2,5	2,0	743,0
Cotisations sociales	3,5	3,3	2,8	2,7	1,1	457,0
Cotisations effectives	3,5	3,1	3,0	2,9	1,1	401,1
Cotisations imputées	3,6	4,6	1,5	1,1	1,2	55,8
Impôts et taxes affectés	8,5	5,9	3,2	2,7	0,0	183,2
Contributions publiques	2,6	3,1	1,7	2,8	12,4	83,4
Autres ressources (y compris compte de capital)	-5,4	-0,9	5,0	-4,6	0,2	19,4

(p) : données provisoires.

Note • Les emplois et ressources sont présentés ici hors transferts internes aux régimes de protection sociale.

Source • DREES, comptes de la protection sociale.

Les cotisations sociales croissent moins vite que la masse salariale

Pour la première fois depuis 2010, l'évolution des cotisations sociales effectives (+1,1 %, après +2,9 % en 2014) est moins dynamique que celle de la masse salariale brute (+1,4 % en 2015, après +0,9 % en 2014). Cette atonie est principalement due aux mesures mises en place par les lois de financement de la Sécurité sociale (LFSS). D'une part, le taux de cotisations famille baisse de 1,8 point pour les salaires inférieurs à 1,6 smic à partir du 1^{er} janvier 2015, reculant de 5,25 % à 3,45 %. D'autre part, le dispositif d'allègements généraux est élargi en 2015

et porte désormais également sur les cotisations du Fonds national d'aide au logement (FNAL), ainsi que sur celles relatives au risque AT-MP. Cet élargissement contribue à la baisse des montants de cotisations collectés en 2015. Toutefois, ces effets baissiers sont en partie compensés par les hausses des taux de cotisations retraite intervenues en janvier 2015 dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme des retraites de 2014 : +0,05 point pour la cotisation plafonnée et +0,05 point pour la cotisation déplafonnée, pour les employeurs comme pour les salariés.

À l'inverse des cotisations effectives, les cotisations imputées sont aussi dynamiques en 2015 qu'en 2014 (+1,2 %,

après +1,1 %), mais leurs montants sont plus de sept fois moindres.

Les impôts et taxes affectés à la protection sociale stagnent en 2015

Malgré une stagnation globale des ITAF, la contribution sociale généralisée (CSG), qui en représente la moitié, a évolué à un rythme dynamique en 2015 (+2,8 %, après +1,1 % en 2014), en raison de recettes supplémentaires liées au prélèvement à la source opéré sur les caisses de congés payés, mais également grâce à la bonne tenue de l'assiette relative aux non-salariés. En revanche, de nombreux changements législatifs contribuent à la baisse des autres ITAF, avec en particulier un nouvel abattement sur la contribution sociale de solidarité des sociétés (C3S) dans le cadre du pacte de responsabilité.

À l'inverse des autres ressources, les contributions publiques, qui recouvrent notamment les dotations directes au financement de la protection sociale en provenance des budgets de l'administration, sont en forte hausse en 2015 (+12,4 %, après +2,8 % en 2014). Cette augmentation est principalement imputable à la prise en charge budgétaire par l'État, *via* le Fonds national d'aide au logement, des aides personnalisées au logement, qui étaient auparavant partiellement prises en charge par la Sécurité sociale. ■

ENCADRÉ

Précisions méthodologiques sur l'élaboration du compte provisoire des prestations de protection sociale

Les sources et méthodes employées pour l'élaboration de ce compte provisoire sont communes à celles sous-tendant l'élaboration du compte semi-définitif détaillé dans les Comptes de la protection sociale. La plupart des données proviennent de la Direction générale des finances publiques (DGFiP) et de l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE). Toutefois, le compte provisoire au titre de l'année N de l'INSEE, fourni en juin N+1, est moins détaillé que le semi-définitif disponible en décembre N+1. Aussi, l'élaboration du compte provisoire de la protection sociale nécessite un travail supplémentaire, qui mobilise notamment des éléments extracomptables (données d'enquêtes, analyse de l'évolution du nombre de bénéficiaires de certaines prestations...) afin de garantir l'estimation la plus fiable possible de la dépense, par poste fin.

L'estimation du compte provisoire des prestations de protection sociale pour l'année 2014 (publié en septembre 2015) s'élevait à 688,9 milliards d'euros, soit une hausse de 2,5 % par rapport à l'exercice précédent. Ce résultat préliminaire est très proche du niveau de prestations issu du compte semi-définitif pour l'année 2014 (689,8 milliards d'euros).

POUR EN SAVOIR PLUS

- Mikou M., Barnouin T., 2015, *Compte provisoire des prestations de protection sociale : premières estimations pour 2014*, Études et Statistiques, DREES, n° 941, novembre.
- Befly M., Roussel R., Solard J., Mikou M. et Ferretti C. (dir.), 2016, *La protection sociale en France et en Europe en 2014, résultats des comptes de la protection sociale*, coll. Panoramas de la DREES-social, DREES.
- Befly M., Roussel R., Solard J., Mikou M. et Ferretti C. (dir.), 2016, *Les dépenses de santé en 2015, résultats des comptes de la santé*, coll. Panoramas de la DREES-santé, DREES.

LA DREES SUR INTERNET

Retrouvez toutes nos publications sur notre site
drees.social-sante.gouv.fr

Retrouvez toutes nos données sur
www.data.drees.sante.gouv.fr

Pour recevoir nos avis de parution
drees.social-sante.gouv.fr/etudes-et-statistiques/publications/avis-de-parution

Directeur de la publication : Franck von Lennep

Responsable d'édition : Souphaphone Douangdara

Secrétaire de rédaction : Sabine Boulanger

Composition et mise en pages : T. B.

Conception graphique : Julie Hiet et Philippe Brulin

Imprimeur : Imprimerie centrale de Lens

Pour toute information : drees-infos@sante.gouv.fr

Reproduction autorisée sous réserve de la mention des sources •

ISSN papier 1292-6876 • ISSN électronique 1146-9129 • AIP 0001384